



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pharmaciens

Question écrite n° 55141

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la rémunération des pharmaciens. En effet, les pharmacies françaises sont presque exclusivement rémunérées grâce à une marge sur le médicament, qui dépend de deux facteurs : le prix du médicament et le volume de médicaments dispensés. Or, alors que l'activité des pharmacies augmente, la rémunération globale des pharmaciens stagne ou diminue. Cette situation entraîne la faillite de nombreuses pharmacies ainsi que l'apparition de déserts pharmaceutiques. Il souhaiterait savoir quelles mesures elle entend prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales et de la santé est très attentive à la situation des pharmaciens et est consciente du rôle déterminant qu'ils apportent dans la qualité des soins de proximité. La ministre salue la forte implication des pharmaciens dans le développement de l'usage des médicaments génériques, crucial pour la maîtrise de nos dépenses de santé. Elle a exprimé ses remerciements à la profession dans le rôle actif de la réussite de cette mesure de la convention pharmaceutique. La ministre a insisté sur son attachement à la mise en oeuvre de l'avenant relatif à l'honoraire de dispensation. En effet, en valorisant l'acte pharmaceutique de dispensation, ce nouveau mode de rémunération permet de déconnecter une partie des revenus des pharmaciens du prix des médicaments et ainsi rendre leur rémunération moins dépendante de la conjoncture et des politiques de baisses de prix. Aussi la ministre a demandé à l'union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) de mener rapidement à leur terme les négociations avec les représentants des pharmaciens d'officine visant à conclure un avenant conventionnel sur l'honoraire à la dispensation. Ce processus est proche de sa conclusion.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55141

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mai 2014](#), page 3627

Réponse publiée au JO le : [27 mai 2014](#), page 4233